



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE GRAND NORD - HAUTS-DE-FRANCE



80 ANS DE LA JUSTICE DES MINEURS EN FRANCE

Quel héritage des ordonnances de 1945 ?

La direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord – Hauts-de-France, en partenariat avec Sciences Po Lille, organise un colloque consacré à l'héritage des ordonnances de 1945, qui ont marqué l'avènement d'une justice pénale spécialisée pour les mineurs en France.

- 17h00 - Accueil
- 17h15 - Mot d'ouverture du directeur interrégional de la PJJ Grand Nord - Hauts-de-France, Frédéric Phaure
- 17h30 - Les dates clés de l'histoire de la justice des mineurs en vidéo
- 17h40 - **Conférence. La bascule de 1945 : de l'origine aux principes fondateurs de la protection judiciaire des mineurs**
Jean-Jacques Yvorel, historien, chercheur associé au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, et président de l'association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs
- 18h30 - **Table ronde. L'héritage de 1945 : comment s'exerce aujourd'hui la justice pénale des mineurs ?**
- 19h45 - Buffet dînatoire



La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains.



Charles de Gaulle
(Extrait de l'ordonnance 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante)



18 septembre 2025

17h00-20h30

Sciences Po Lille
9, rue Angellier - 59000 Lille

Confirmez votre présence
avant le 12 septembre

